

Procès-verbal de la session extraordinaire

du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 9 décembre 2008 à 20h15 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1
 Monsieur Stéphane Breault, district 2 (absent)
 Madame Manon Desnoyers, district 3 (absente)
 Madame Céline Daigneault, district 4
 Madame Josée Bélanger, district 5
 Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Yves Beauchamp, secrétaire-trésorier adjoint/directeur général adjoint.

☞ Rituel du Conseil

☞ Avis de convocation

Le secrétaire-trésorier/directeur général adjoint constate et certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit avis a été dûment signifié à tous les membres du Conseil et fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Ordre du jour

session extraordinaire du 9 décembre 2008

☞ ☞ ☞ ☞

Point 1)

08-12X-620 Ouverture de l'assemblée

Point 2)

2.1

08-12X-621 Adoption de l'ordre du jour du 9 décembre 2008

| |
|---|
| GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE |
|---|

Point 3)

3.1

08-12X-622 Refinancement d'un emprunt à long terme concernant le règlement 575-02

3.1a)

08-12X-623 Adjudication, billets de financements – règlement d'emprunt 575-02

SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Point 4)

TRAVAUX PUBLICS

Point 5)

HYGIÈNE DU MILIEU

Point 6)

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Point 7)

LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

Période de questions et levée de l'assemblée

Point 9) Période de questions

Point 10)

08-12X-624 Levée de l'assemblée extraordinaire du 9 décembre 2008

Point 1)

08-12X-620 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Benoît Ricard, district 6

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu

(Manon Desnoyers, district 3 et Stéphane Breault, sont absents).

Que l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE

Point 2)

08-12X-621 Adoption de l'ordre du jour du 9 décembre 2008

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu;

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Benoît Ricard, district 6

Et résolu

(Manon Desnoyers, district 3 et Stéphane Breault, sont absents).

QUE l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

Point 3

3.1

08-12X-622 Refinancement d'un emprunt à long terme concernant le règlement 575-02

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Julienne se propose d'emprunter par billets un montant total de 144 200\$, en vertu du règlement d'emprunt 575-02;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

(Manon Desnoyers, district 3 et Stéphane Breault, sont absents).

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit :

QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier adjoint;

QUE les billets seront datés du 16 décembre 2008;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 6 500 \$
2. 6 900 \$
3. 7 300 \$
4. 7 600 \$
5. 8 000 \$ (à payer en 2013)
5. 107 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 décembre 2008), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2014 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 575-02, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

3.1a)

08-12X-623 Adjudication, billets de financements – règlement d'emprunt 575-02

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt de 144 200\$ par billets en vertu du règlement d'emprunt numéro 575-02, au prix de 98 021\$ échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

| | | |
|---------------|-----------|------------------|
| 1. 6 500 \$ | 3.50000 % | 16 décembre 2009 |
| 2. 6 900 \$ | 3.75000 % | 16 décembre 2010 |
| 3. 7 300 \$ | 4.25000 % | 16 décembre 2011 |
| 4. 7 600 \$ | 4.50000 % | 16 décembre 2012 |
| 5. 115 900 \$ | 5.10000 % | 16 décembre 2013 |

En conséquence,

7500

Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Benoît Ricard, district 6
(Manon Desnoyers, district 3 et Stéphane Breault, sont absents).

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.
ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Point 4)

TRAVAUX PUBLICS

Point 5)

HYGIÈNE DU MILIEU

Point 6)

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Point 7)

LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

Période de questions et levée de l'assemblée

Point 9) Période de questions

Point 10)

08-12X-624 *Levée de l'assemblée extraordinaire du 9 décembre 2008*

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Benoît Ricard, district 6
Et résolu
(Manon Desnoyers, district 3 et Stéphane Breault, sont absents).

QUE la levée de l'assemblée extraordinaire du 9 décembre 2008 est levée à 8h17.
ADOPTÉE

Pierre Mireault
Maire

Yves Beauchamp
Sec.trés.adj./directeur général adjoint